



BRANCHE

Chimie (0044)**RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES...****NOUVEAU REcul EN PERSPECTIVE !**

Chaque année, depuis des lustres et il en sera de même tant que nous serons dans l'incapacité de nous mobiliser pour imposer autre chose, les représentants patronaux commencent par balayer d'un revers de manche les revendications sur une réelle revalorisation des salaires dans la branche.

Puis, dans un simulacre de « dialogue social », ils se lancent dans un tour de table afin de recueillir les sujets que les représentants des travailleurs voudraient mettre sur la table prioritairement. Commence alors le « grand bazar » qui va des conditions de travail, à la couleur du parchemin de France Chimie, en passant par bien des méandres... Et dans tout ce foutoir, les représentants patronaux font « leur marché ».

Dans les sujets qui avaient été identifiés pour l'année 2025, une des demandes concernait la reconnaissance/remise à niveau des BAC+3/BAC+4, suite aux évolutions dans le cursus scolaire.

Plutôt qu'une tirade fastidieuse, le tableau suivant décrit les éléments :

DIPLÔME	ACTUEL	PROJET	REVENDEICATIONS CGT
CAP-BEP	150 puis 160 à T+3mois	150 puis 160 à T+3mois	160 puis 175 à T+3mois
Bac Tech/Bac Pro	175 puis 190 à T+1 an	175 puis 190 à T+1 an	175 puis 190 à T+1 an
BTS/DUT	225 puis 250 à T+2 ans	225 puis 250 à T+2 ans	225 puis 250
Licences y compris BUT	X	235 puis 250 à T+1 an	250 puis 300
Master 1 / Maitrise / Bac +4	X	X	300 puis 325

Les représentants patronaux se sont arc-boutés à refuser de négocier la partie CAP-BEP, Bac Tech/Pro et BTS/DUT au prétexte que l'ordre du jour était « garanties à l'embauche des licences professionnelles/BUT ». Idem pour les niveaux Bac+4...

Mais si l'ordre du jour inscrit au calendrier est du fait de la seule chambre patronale, la demande initiale concernait bel et bien les BAC+3/BAC+4. Une nouvelle fois, les représentants patronaux font la démonstration de deux choses : ils sont de mauvaise foi et ils veulent tasser toujours plus les coefficients et donc les salaires dans la branche. Trois syndicats ont purement et simplement refusé de donner caution au projet d'accord patronal, un seul a demandé qu'il soit proposé à la

signature... Il va de soi que les patrons se sont immédiatement jetés sur une énième opportunité à rogner les conquies sociaux. Le projet d'accord régressif est donc soumis à signature jusqu'au 26 février 2025...

Cela n'augure rien de bon pour les travailleuses et les travailleurs lorsque, dans les mois qui viennent, les négociations vont s'engager sur les classifications !!

Entre-temps, une négociation va s'ouvrir sur le volet « PREVOYANCE ». Or, là encore, il faut s'attendre à des représentants patronaux qui vont vouloir un contrat qui coûtera le moins cher possible aux patrons et tanpis pour celles et ceux qui produisent les richesses que ces patrons accaparent sans vergogne...

Camarades, celles et ceux qui luttent peuvent perdre. Celles et ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu. Et pour ce faire, vous pouvez compter sur les syndicats réformo-collaborationistes qui sont prêts à sacrifier vos conquies en échange de quelques journées préparatoires supplémentaires !!